

AVIS PUBLIC - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 501-10

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 501-10 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement.

AVIS PUBLIC est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 14 mars 2023, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe a adopté le projet de règlement numéro 501-10 intitulé :

Règlement modifiant le règlement numéro 501 sur zonage et le lotissement afin de :

- 1) clarifier l'application des normes relatives au niveau de contrainte de niveau B ;
- 2) modifier les normes applicables aux portes de garage d'un bâtiment industriel, logistique, de production immatérielle, ou d'utilité publique ;
- 3) permettre l'installation de ponts roulants en tant qu'équipement accessoire dans toute zone où de l'entreposage extérieur d'un niveau de contrainte « C » est autorisé ;
- 4) modifier la hauteur maximale permise pour de l'entreposage en fonction de la hauteur des clôtures entourant l'aire d'entreposage ;
- 5) modifier le type de parc de véhicules devant être stationnés dans une aire d'entreposage ;
- 6) ne plus assujettir les superficies des aires d'entreposage extérieures au calcul du nombre de cases de stationnement minimum requises pour les usages des catégories « Transformation et secteur secondaire » et « Distribution, entreposage et flotte de véhicule » ;
- 7) modifier les largeurs autorisées pour les accès véhiculaires d'un usage n'ayant pas de limitation au poids nominal brut des véhicules (PNBV) associé à son exercice ;
- 8) modifier les normes applicables aux cases de stationnement réservées aux familles et aux femmes enceintes ;
- 9) modifier les normes applicables aux panneaux-réclame ;
- 10) modifier les dispositions relatives aux catégories d'usages permis, aux niveaux de contraintes relatives aux catégories d'usages, à la hauteur maximale des bâtiments, au pourcentage d'emprise au sol minimal, aux matériaux de revêtement autorisés de même qu' à l'entreposage extérieur dans la zone I-02 ;
- 11) modifier les dispositions relatives aux catégories d'usages permis, aux niveaux de contraintes relatives aux catégories d'usages, aux usages spécifiquement exclus, à la hauteur maximale des bâtiments, au pourcentage d'emprise au sol minimal et aux matériaux de revêtement autorisés, dans la zone I-03.

Ce projet de règlement concerne l'ensemble du territoire de la Ville ([plan de zonage](#)) et plus particulièrement les zones I-02 et I-03. Le périmètre de ces zones est illustré aux croquis suivants :

**AVIS PUBLIC - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 501-10**



Ces zones se composent principalement des lots du cadastre du Québec et numéros civiques suivants :

Zones concernées	Description
I-02	Route Édouard-VII #1005 à 1185 (impairs)
I-03	Route Édouard-VII #1100 (pair) Route Édouard-VII, Lot 1 914 046 Route Édouard-VII, Lot 3 574 475 Route Édouard-VII, Lot 3 575 234 Route Édouard-VII, Lots 3 637 059 à 3 637 061 Route Édouard-VII, Lot 5 283 085 Route Édouard-VII, Lot 5 283 086

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le **mardi, 28 mars 2023, à 19 h** au **Complexe Élodie-P.-Babin** situé au **2235, route Édouard-VII** à Saint-Philippe. Lors de cette assemblée, le maire ou son représentant, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement numéro 501-10 peut être consulté sur le site internet en suivant le lien : <https://ville.saintphilippe.quebec/avis-publics/>. Il peut également être consulté au bureau de la municipalité au 175, ch. Sanguinet, bureau 201, Saint-Philippe, du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h30 ainsi que le vendredi de 8h à 12h.

Donné à Saint-Philippe, ce 15 mars 2023



La greffière de la Ville,
Manon Thériault, avocate